



# PRÉFET DU CALVADOS

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Direction départementale des territoires et de la mer

Affaire suivie par : Delphine LEROY  
delphine.leroy@calvados.gouv.fr  
02 31 43 15 65

Caen, le *11 sept. 2024.*

Le Préfet

à

Mesdames et Messieurs les maires des communes concernées  
par la révision du classement sonore des infrastructures routières et ferroviaires  
dans le département du Calvados  
(voir liste en annexe)

**OBJET :** Révision du classement sonore des infrastructures routières et ferroviaires dans le département du Calvados  
**PJ :** - Arrêté d'approbation  
- Tableau d'évolution du classement sonore

Le classement sonore des infrastructures routières et ferroviaires dans le département du Calvados, pour lequel vous avez été préalablement consulté(e) en application de l'article R.571-39 du code de l'environnement, vient d'être approuvé par arrêté préfectoral.

Vous trouverez en pièces jointes au présent courrier, l'arrêté d'approbation ainsi que le tableau de présentation de l'évolution du classement sonore. Vous pourrez localiser précisément les infrastructures classées ainsi que votre commune sur une cartographie dynamique qui est accessible sur le site internet des services de l'État dans le Calvados (*rubrique Bruits/Classement sonore des infrastructures de transports terrestres*).

Le classement sonore permet de repérer les secteurs les plus affectés par le bruit des infrastructures et d'informer les habitants que les constructions nouvelles (habitations, établissements de santé, d'enseignement) dans ces secteurs, sont soumises à une isolation acoustique renforcée qui doit être respectée par les constructeurs afin de réduire les nuisances liées au bruit.

**Ainsi, les secteurs identifiés ne créent pas de nouvelles règles d'urbanisme, ni d'inconstructibilité, mais délimitent les zones dans lesquelles l'isolation acoustique de façade constitue une règle de construction.**

Pour assurer cette information, les secteurs et les catégories des voies classées devront être annexés aux documents d'urbanisme des communes concernées. L'arrêté de classement sonore qui sera publié au recueil des actes administratifs, devra également être affiché pendant un mois dans les mairies concernées. Enfin, une mention de cette décision sera insérée par la Direction départementale des territoires et de la mer du Calvados dans deux journaux diffusés dans le département.

En conséquence, je vous remercie de bien vouloir afficher l'arrêté de classement sonore joint au présent courrier pendant un mois dans votre mairie, de tenir les éléments à disposition du public et de les annexer dans les documents d'urbanisme couvrant votre commune.

Stéphane BREDIN

Liste des 320 communes concernées par le classement sonore

Mesdames, Messieurs les Maires des communes de :

ABLON*	COURTONNE-LES-DEUX-EGLISES	LE BREUIL-EN-BESSIN	SAINT-ANDRE-SUR-ORNE
AGY	CRESSERONS	LE CASTELET	SAINT-ARNOULT
AMFREVILLE	CRESSEVEUILLE	LE FRESNE-CAMILLY	SAINT-AUBIN-D'ARQUENAY
ANGERVILLE	CREULLY-SUR-SEULLES	LE HOM	SAINT-AUBIN-DES-BOIS
ANISY	CRICQUEBOEUF		SAINT-AUBIN-SUR-MER
ANNEBAULT	CRICQUEVILLE-EN-AUGE	LE MESNIL-GUILLAUME	SAINT-BENOIT-D'HEBERTOT
ARGANCHY	CROISILLES	LE MOLAY-LITTRY	SAINT-CONTEST
ARGENCES	CROUAY	LE PRE-D'AUGE	SAINT-DENIS-DE-MAILLOC
AUBERVILLE	CULEY-LE-PATRY	LE THEIL-EN-AUGE	SAINT-DENIS-DE-MERE
AUBIGNY	CUSSY	LE TRONQUAY	SAINT-DESIR
AUDRIEU	CUVERVILLE	LES AUTHIEUX-SUR-CALONNE	SAINT-GATIEN-DES-BOIS
AUTHIE			
BALLEROY-SUR-DROME	DANESTAL	LES LOGES	SAINT-GERMAIN-DE-LIVET
BANNEVILLE-LA-CAMPAGNE	DEAUVILLE		SAINT-GERMAIN-DU-PERT
BARBEVILLE	DEMOUVILLE	LES MONTS D'AUNAY	SAINT-GERMAIN-LA-BLANCHE-HERBE
BARON-SUR-ODON	DEUX-JUMEAUX	LES MOUTIERS-EN-CINGLAIS	SAINT-HYMER
BASLY	DIALAN SUR CHAINE	LION-SUR-MER	SAINT-JULIEN-SUR-CALONNE
	DIVES-SUR-MER	LISIEUX	SAINT-LAMBERT
		LISON	
BASSENEVILLE	DOUVILLE-EN-AUGE	LISORES	SAINT-LAURENT-DE-CONDEL
BAVENT	DOUVRES-LA-DELIVRANDE	LITTEAU	SAINT-LEGER-DUBOSQ
BAYEUX	DOZULE	LIVAROT-PAYS-D'AUGE	SAINT-LOUP-HORS
BEAUMONT-EN-AUGE	DRUBEC	LONGUEVILLE	SAINT-MANVIEU-NORREY
BELLE VIE EN AUGE	EMIEVILLE	LONGVILLERS	SAINT-MARTIN-AUX-CHARTRAINS
BELLENGREVILLE	EPANEY	LOUCELLES	SAINT-MARTIN-DE-BIENFAITE-LA-CRESSONNIERE
			SAINT-MARTIN-DE-BLAGNY
BENERVILLE-SUR-MER	EPINAY-SUR-ODON	LOUVIGNY	SAINT-MARTIN-DE-FONTENAY
BENOUVILLE	EPRON	LUC-SUR-MER	SAINT-MARTIN-DE-LA-LIEUE
BENY-SUR-MER	EQUEMAUVILLE	MAISONCELLES-PELVEY	SAINT-MARTIN-DE-MAILLOC
BERNIERES-D'AILLY	ESCOVILLE	MAISONS	SAINT-MARTIN-DE-MIEUX
BERNIERES-SUR-MER	ESQUAY-NOTRE-DAME	MALTOT	SAINT-MARTIN-DES-ENTREES
			SAINT-OUEN-LE-PIN
			SAINT-PAIR
BEUVILLERS	ESSON	MANDEVILLE-EN-BESSIN	SAINT-PIERRE-CANIVET
BIEVILLE-BEUVILLE	ESTREES-LA-CAMPAGNE	MANNEVILLE-LA-PIPARD	SAINT-PIERRE-DES-IFS
BLAINVILLE-SUR-ORNE	ETERVILLE	MAROLLES	SAINT-PIERRE-DU-BU
BLONVILLE-SUR-MER	EVRECY	MATHIEU	SAINT-PIERRE-DU-FRESNE
BONNEVILLE-SUR-TOUQUES	FALAISE	MAY-SUR-ORNE	SAINT-PIERRE-EN-AUGE
BONS-TASSILLY	FAUGUERNON	MERVILLE-FRANCEVILLE-PLAGE	SAINT-REMY
BOULON	FIERVILLE-LES-PARCS	MERY-BISSIERE EN AUGE	SAINT-SAMSON
BOURGEAUVILLE	FIRFOL	MEZIDON VALLEE D'AUGE	SAINT-VAAST-EN-AUGE
BOURGUEBUS	FLEURY-SUR-ORNE	MONCEAUX-EN-BESSIN	SAINT-VIGOR-LE-GRAND
			SAINTE-MARGUERITE-D'ELLE
BRANVILLE	FONTAINE-ETOUPEFOUR	MONDEVILLE	SALINE
BREMOY	FONTENAY-LE-MARMION	MONDRAINVILLE	SALLENELLES
BRETTEVILLE-LE-RABET	FONTENAY-LE-PESNEL	MONTFIQUET	SAON
BRETTEVILLE-SUR-LAIZE			
BRETTEVILLE-SUR-ODON	FORMIGNY LA BATAILLE	MONTS-EN-BESSIN	SEULLINE
			SOLIERS
BREVILLE-LES-MONTS	FOURNEVILLE	MOSLES	SOMMERVIEU
BRUCOURT	FRENOUVILLE	MOUEN	SOULANGY
CABOURG	FRESNEY-LE-PUCEUX	MOULINS-EN-BESSIN	SOULEUVRE-EN-BOCAGE
CAEN	GIBERVILLE	MOULT-CHICHEBOVILLE	SOUMONT-SAINT-QUENTIN
CAGNY	GLANVILLE	MUTRECY	SUBLES
CAHAGNES	GLOS	NONANT	SULLY
CAIRON	GONNEVILLE-SUR-HONFLEUR	NOROLLES	SURRAIN
CAMBES-EN-PLAINE	GONNEVILLE-SUR-MER	NORON-L'ABBAYE	SURVILLE
CAMBREMER	GOUSTRANVILLE	NORON-LA-POTERIE	TESSEL
CAMPIGNY	GRAINVILLE-LANGANNERIE	NOTRE-DAME-D'ESTREES-	THAON

CANAPVILLE	GRAINVILLE-SUR-ODON	CORBON	THUE ET MUE
CANCHY	GRANGUES	NOTRE-DAME-DE-LIVAYE	TILLY-SUR-SEULLES
CARCAGNY	GRAYE-SUR-MER	NOUES-DE-SIENNE	TOUQUES
CARDONVILLE	GRENTHEVILLE	ORBEC	TOUR-EN-BESSIN
CARPIQUET	GRIMBOSQ	OSMANVILLE	TOURGEVILLE
CARTIGNY-L'EPINAY		QUEZY	TOURNIERES
CASTINE EN PLAINE	GUERON		TOURVILLE-EN-AUGE
CAUVICOURT		OUILLY-DU-HOULEY	TOURVILLE-SUR-ODON
CESNY-AUX-VIGNES	HERMANVILLE-SUR-MER	OUILLY-LE-TESSON	TRACY-BOCAGE
CHOUAIN	HERMIVAL-LES-VAUX	OUILLY-LE-VICOMTE	TROARN
CINTHEAUX			TROUVILLE-SUR-MER
CLARBEC	HEROUVILLE-SAINT-CLAIR	OUISTREHAM	URVILLE
CLECY	HEROUVILLETTE	PARFOURU-SUR-ODON	VAL D'ARRY
CLEVILLE	HEULAND	PENNEDEPIE	VAL DE DROME
COLLEVILLE-MONTGOMERY	HONFLEUR	PERIERS-EN-AUGE	VAL-DE-VIE
COLOMBELLES	HOULGATE	PERIERS-SUR-LE-DAN	VALAMBRAY
COLOMBY-ANGUERNY	IFS	PERRIERES	VALORBIQUET
COMMES	ISIGNY-SUR-MER	PETIVILLE	VARAVILLE
	JANVILLE	PONT-L'EVEQUE	
	JUVIGNY-SUR-SEULLES	PONTS-SUR-SEULLES	
CONDE-EN-NORMANDIE	JORT		
CONDE-SUR-SEULLES	L'HOTELLERIE	PORT-EN-BESSIN-HUPPAIN	VAUCELLES
		POTIGNY	VAUVILLE
CORMELLES-LE-ROYAL	LA BOISSIERE	PUTOT-EN-AUGE	VAUX-SUR-SEULLES
COTTUN	LA CAMBE	QUETTEVILLE	VENDEUVRE
COUDRAY-RABUT	LA HOGUETTE	RANCHY	VERSAINVILLE
COURSEULLES-SUR-MER	LA HOUBLONNIERE	RANVILLE	VERSON
COURTONNE-LA-MEURDRAC	LA RIVIERE-SAINT-SAUVEUR	REUX	VIEUX
	LA VESPIERE-FRIARDEL	ROCQUES	VILLERS-BOCAGE
	LAIZE-CLINCHAMPS	ROTS	VILLERS-SUR-MER
	LANGRUNE-SUR-MER	SAINT-ANDRE-D'HEBERTOT	VILLONS-LES-BUISSONS
	LE BREUIL-EN-AUGE		VILLY-BOCAGE
			VIMONT
			VIRE-NORMANDIE

Copie à Madame, Messieurs les présidents d'EPCI concernés :

- Communauté d'agglomération - Lisieux Normandie
- Communauté de communes - Bayeux Intercom
- Communauté de communes - Cingal Suisse Normande
- Communauté de communes - Coeur Côte Fleurie
- Communauté de communes - Coeur de Nacre
- Communauté de communes - Isigny Omaha Intercom
- Communauté de communes - Normandie Cabourg Pays d'Auge
- Communauté de communes - Pays de Falaise
- Communauté de communes - Pays de Honfleur Beuzeville
- Communauté de communes - Pré Bocage Intercom
- Communauté de communes - Seules Terre et Mer
- Communauté de communes - Terre d'Auge
- Communauté de communes - Val ès Dunes
- Communauté de communes - Vallées de l'Orne et de l'Odon
- Communauté urbaine - Caen la Mer
- Intercom - La Vire au Noireau